

Le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) soulève la question de privilège.

M. FAIRWEATHER—LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE ET DE LA RADIO AU SUJET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je vous ai informé que je comptais soulever la question de privilège pour un motif qui nous concerne tous. Selon une nouvelle de la Presse canadienne parue aujourd'hui en première page du *Globe and Mail* et entendue aux informations de Radio-Canada, le président de l'Assemblée nationale du Québec «a été accueilli dans la tribune réservée aux étrangers». Je pense que la Confédération traverse un moment assez difficile ces temps-ci sans qu'on ait besoin de manchettes péjoratives et inexactes.

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Ces manchettes ont déjà—j'avais écrit dans mes notes qu'elles ne pouvaient que mettre à vif nos nerfs déjà ébranlés par ceux qui menacent de briser le pays. Sans vouloir donner de leçon, je rappelle que la tribune où se trouvait hier M. Clément Richard est la tribune de l'Orateur, où celui-ci reçoit ses visiteurs, qu'ils soient président de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, du Venezuela ou d'autres pays. Sauf erreur, les invités du gouverneur général, du premier ministre (M. Trudeau) ou de Votre Honneur prennent également place à cette tribune.

Je dirai en toute déférence qu'on n'aurait pas fait de telle manchette si le président de l'Assemblée législative de ma province, le Nouveau-Brunswick, nous avait rendu visite. Je demande pourquoi nous devons subir ces manchettes ces temps-ci?

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Je ne ferai pas suivre mon intervention d'une motion. Je demande seulement que dans nos efforts conjoints, j'en suis sûr, pour maintenir la Confédération, nous fassions preuve de modération; comme mon collègue de Halifax (M. Stanfield) l'a dit, soyons modérés en tout, sauf dans notre détermination à assurer la survie du Canada.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a soulevé la question de privilège au sujet d'un incident qui s'est passé hier et qui, j'en suis sûr, a déçu et inquiété un certain nombre de députés. Le député a parfaitement rendu compte des faits. Mon collègue de la province de Québec occupait la place que nous réservons aux visiteurs que nous voulons particulièrement honorer. Tous mes homologues de chacune des provinces du pays y prennent place et jamais cela n'a donné lieu à ce genre de manchette. Je

Privilège—M. Walter Baker

remercie le député de son intervention. Comme aucune motion ne l'accompagne, la présidence n'a aucune décision à prendre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Saskatoon-Biggan (M. Hnatyshyn).

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, c'est un peu à contre-cœur que je demande à invoquer le Règlement. C'est au sujet de la question que j'ai posée plus tôt au cours de la période des questions. Je reconnais que Votre Honneur a fort bien interprété les questions posées et qu'il a cherché à savoir s'il y avait eu une démarche de faite auprès d'un certain ministre, au sujet d'une affaire précise. Mais, si je prends la parole aujourd'hui, c'est parce que je suis extrêmement troublé par ce que je tiens pour un commencement de preuve de la violation de notre loi sur les droits de la personne ainsi que des principes du droit commun canadien.

Je tiens à signaler à Votre Honneur que ce que j'ai tenté de faire en posant ces questions au ministre du Revenu national—et au solliciteur général, s'il était ici—c'était les mettre au courant de certains faits et leur demander de prendre l'engagement de mettre fin à ce genre d'activités auxquelles s'appliquent des lois qui sont de leur compétence. Mon but était de les amener, pendant cette période de questions, à prendre l'engagement de revoir, chacun de leur côté, les requêtes à adresser à la cour, au sujet de ce genre d'utilisation des ordonnances de main-forte, qui ne comportent aucune date d'expiration, aucun nom d'officier ou d'agent de police et qui donnent des pouvoirs illimités à la police nationale.

Je n'avais pas du tout l'intention de faire moi-même des instances. Je suis désolé que cela n'ait pas été aussi clair que je le voulais, mais cette question me préoccupe tellement que je tenais à donner ces précisions à Votre Honneur aujourd'hui, afin de pouvoir y revenir une autre fois.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il convient, je crois, d'expliquer au député de Saskatoon-Biggan pourquoi j'ai décidé de ne pas lui permettre de poser une deuxième question supplémentaire, c'est-à-dire une troisième question. La chose n'a rien à voir avec le fait qu'il faisait une instance. Le ministre a déclaré en réponse à la première question du député qu'il répondrait plus tard, qu'il n'était pas prêt à le faire sur-le-champ.

Cela complique toujours la situation pour la présidence car il est évident que le député voudra poursuivre en posant des questions supplémentaires lorsque le ministre lui fournira des renseignements. Je ne peux donc guère permettre au député de poser des questions supplémentaires maintenant et plus tard. Le député devrait pouvoir poser une question supplémentaire sur quelque autre aspect de la question que le ministre devrait être prié d'inclure dans son enquête afin de pouvoir aussi y répondre plus tard.